NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Mai 2021

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

I. Introduction

Le commerce international est un catalyseur important pour le développement économique et social. Les preuves indiquent que l'amélioration du commerce international dans les pays contribue à une hausse des niveaux de vie, d'investissements et d'emplois. Plusieurs pays perçoivent le commerce international comme un instrument important pour renforcer leur intégration avec les autres pays et ont pris d'importantes mesures afin d'accroitre leur commerce et améliorer leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales.

Comme nous le savons tous, la pandémie mondiale actuelle a provoqué des crises sans précédent dans le monde entier. Un an après le début de la pandémie, le nombre total de cas de COVID-19 a atteint 170 millions, et le nombre total de décès a dépassé 3,5 millions[1]. Outre ses effets dévastateurs sur tous les aspects de la vie humaine, la COVID-19 a considérablement perturbé l'économie mondiale et le commerce international. En 2020, la contraction de l'économie mondiale est estimée à au moins 3,3 %[2], et malheureusement la contraction économique dans la région de l'OCI est aussi profonde que l'économie mondiale où la contraction est estimée à presque 5 pourcent.[3]

Figure 1 Estimations du taux de croissance du PIB (annuel, variation en pourcentage)

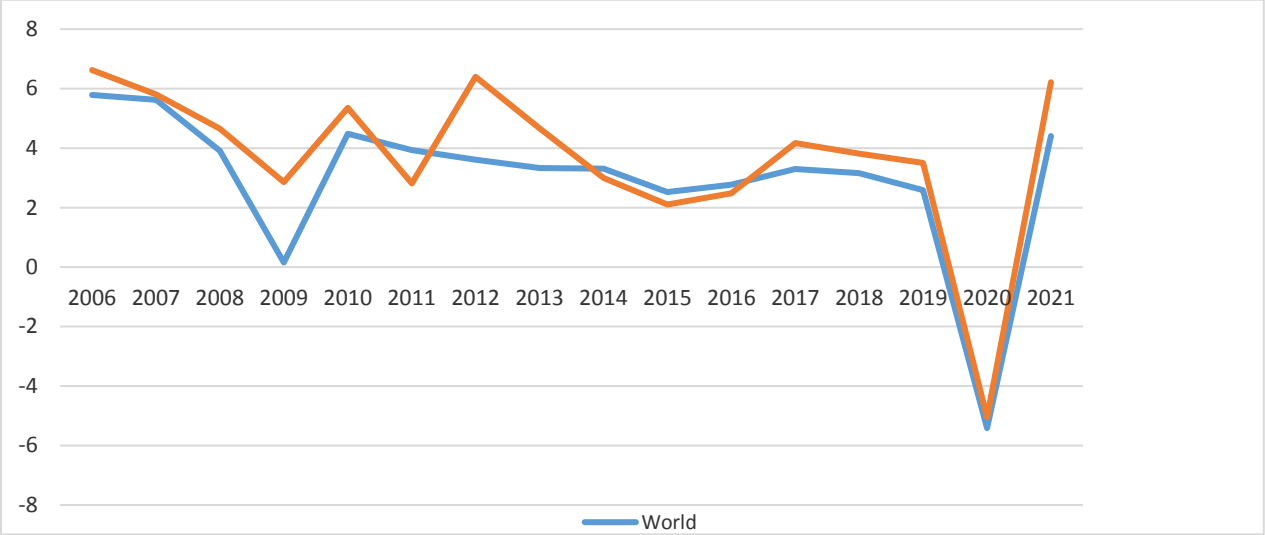

Source : Premier projet de rapport du 16ème groupe de travail sur le commerce du COMCEC.[4]

Dans le graphique, la croissance économique mondiale semble être de 2,6 % en 2019, alors qu'en raison des crises sans précédent provoquées par la COVID-19, l'économie mondiale a connu une contraction soudaine estimée à - 5,4 % (ce qui correspond à - 3,3 % lorsqu'elle est calculée avec l'arithmétique pondérée). De même, la croissance économique de 3,5 % de la région de l'OCI s'est transformée en une contraction de -5,05 % en 2020.

En 2020, le monde a connu une très forte baisse du volume des échanges, soit environ -14 % pour les exportations et -10 % pour les importations de biens et de services. Les pays membres de l'OCI ont connu une contraction similaire du volume des échanges, soit près de -11% pour les exportations et -8% pour les importations de biens et de services. [5]

[1] https://covid19.who.int/
[1] FMI, Perspectives mondiales, avril 2021.
[1] Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant la moyenne arithmétique simple.
[1] Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant la moyenne arithmétique simple..
[1] FMI, Perspectives mondiales, avril 2021.

Figure 2 Importations de biens et services (variation en pourcentage)

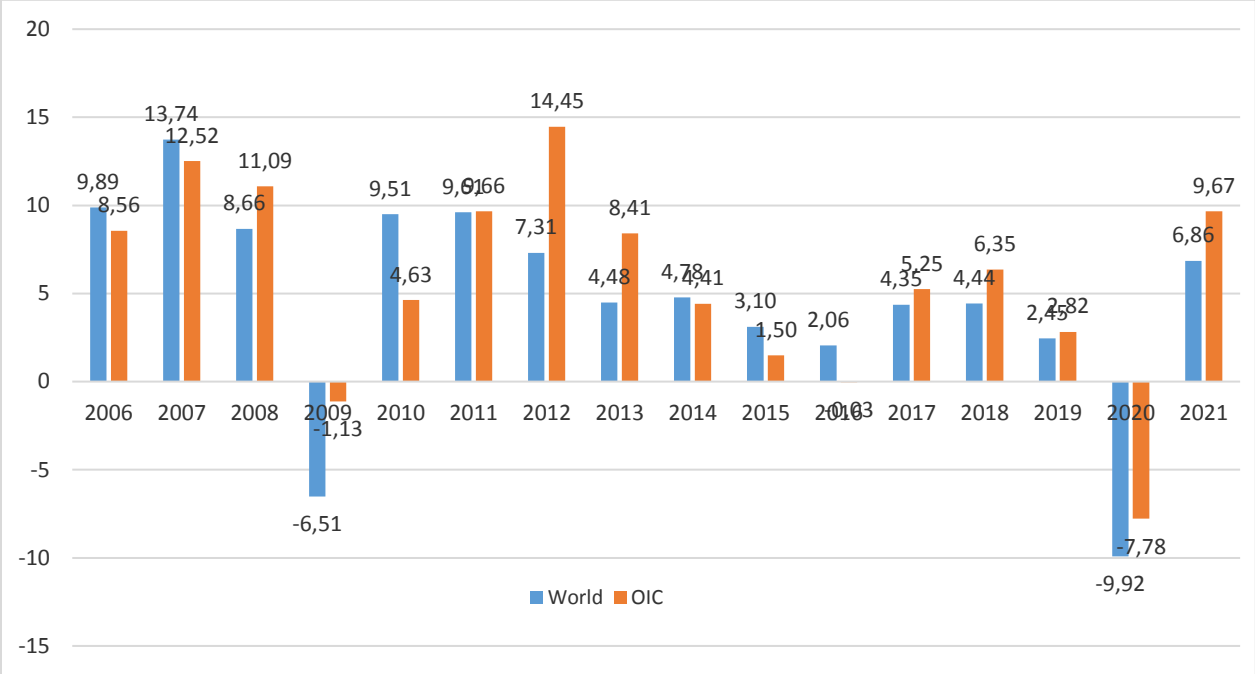

Source : Premier projet de rapport du 16ème groupe de travail sur le commerce du COMCEC.[1]

Figure 3 Exportations de biens et services (variation en pourcentage)

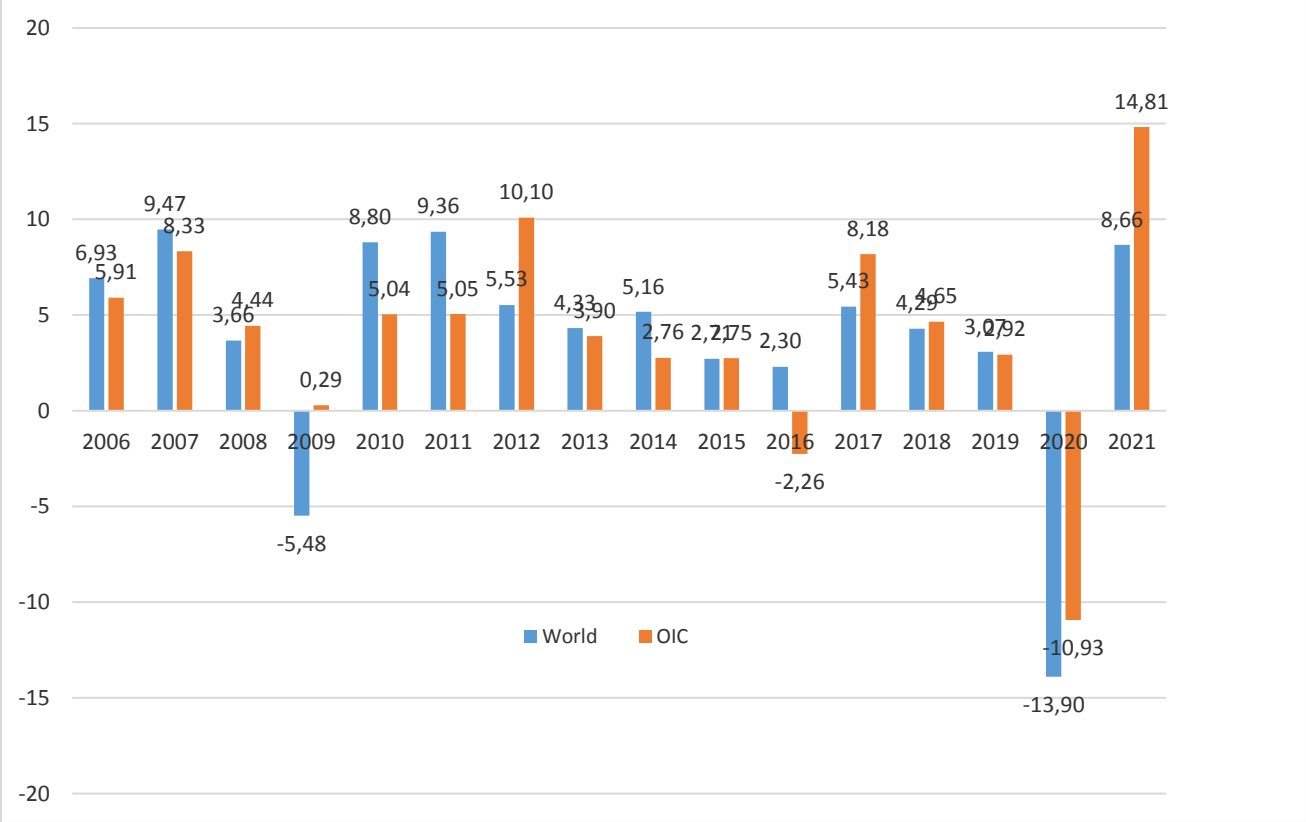

Source : Premier projet de rapport du 16ème groupe de travail sur le commerce du COMCEC.[7]

[6] Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant la moyenne arithmétique simple.
[7] Calculé à partir de la base de données du FMI d'avril 2021 en utilisant la moyenne arithmétique simple.

Le commerce international a été l'un des principaux domaines économiques touchés par la pandémie de COVID-19 en raison des mesures strictes sur la mobilité qui ont été prises pour contrôler la propagation de la maladie. Le maintien de la chaîne d'approvisionnement internationale des marchandises joue un rôle crucial dans la gestion réussie de la pandémie, car il est essentiel de maintenir et de sauver des vies et des moyens de subsistance. Par conséquent, les politiques de lutte contre la pandémie doivent être équilibrées par des contre-politiques innovantes et efficaces afin de maintenir la facilitation des échanges et d'éviter que les mesures strictes ne se transforment en politiques commerciales protectrices qui pourraient à leur tour aggraver la crise globale. Par conséquent, les efforts visant à soutenir la facilitation du commerce gagnent en importance, notamment pendant et après les périodes de pandémie.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail sur le Commerce (GTC) du COMCEC a consacré sa 16ème réunion aux « Contre-mesures pour soutenir la facilitation du commerce pendant et après la pandémie du COVID-19 dans les pays membres de l'OCI ».

II. Coopération commerciale dans le cadre du COMCEC

1. Stratégies d'atténuation pour la facilitation des échanges pendant et après la COVID-19

(16ème réunion du groupe de travail sur le commerce)

Considérant l'importance de développer des contre-mesures solides pour soutenir la facilitation du commerce pendant et après la pandémie de la Covid-19 et de contribuer au débat du point de vue des pays islamiques, la 16ème réunion du groupe de travail sur le commerce du COMCEC s'est tenue le 20 mai 2021 en format virtuel seulement avec le thème des « *Contre-mesures pour soutenir la facilitation du commerce pendant et après la pandémie du COVID-19 dans les pays membres de l'OCI* ».

Au cours de sa 16ème réunion, le GTC a examiné ce sujet en mettant l'accent sur les pays membres de l'OCI. Au cours de la réunion, les résultats préliminaires du rapport de recherche ont été discutés ainsi que les expériences et les perspectives des pays membres et des organisations internationales en ce qui concerne les contre-mesures prises pour soutenir la facilitation du commerce pendant une pandémie. Tous les documents préparés pour les réunions des groupes de travail sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org).

Un rapport de recherche sur le même thème est en cours de préparation pour deux réunions consécutives du GTC du COMCEC (16 ème et 17 ème). Alors que la première version du rapport a été soumise à la 16ème réunion du GTC, la version finale du rapport sera soumise à la 17 ème réunion du GTC, qui se tiendra en septembre 2021. L'objectif principal de l'étude est d'élaborer les meilleures pratiques, les nouvelles techniques et les approches novatrices des pays de l'OCI et d'ailleurs en matière de facilitation du commerce, à la fois pour réduire les impacts négatifs de la pandémie et pour prévoir les opportunités commerciales possibles pour le monde post-pandémique.

Le premier projet de rapport fournit un cadre conceptuel sur l'impact global de la COVID-19 sur la facilitation du commerce avec un accent particulier sur la région de l'OCI. Le projet de rapport s'est concentré sur la collecte d'autant de données que possible afin d'avoir une vue d'ensemble et la première réunion avait pour but de bénéficier des contributions des pays membres. Dans ce cadre, le premier projet de rapport a rempli ses objectifs.

La version finale du rapport devrait analyser les résultats du premier rapport et présenter des recommandations politiques concrètes et pratiques en élaborant sur les meilleures pratiques,

les nouvelles techniques et les approches innovantes des pays de l'OCI et au-delà dans la facilitation du commerce.

2. Financement de Projet du COMCEC

Le financement de projet du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération multilatérale et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la Stratégie dans sa section commerciale. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

Dans le cadre du 7ème appel à propositions de projets, 4 projets commerciaux ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2020. Cependant, ces projets ne sont pas encore terminés en raison des retards dus aux restrictions des voyages internationaux imposées par la pandémie de la COVID 19. Par conséquent, ces projets devraient être finalisés en 2021. En outre, dans le cadre du 8ème appel à propositions de projets, un projet commercial a également été sélectionné pour être mis en œuvre en 2021. Les projets sélectionnés qui seront achevés dans le cadre du CPF en 2021 sont les suivants :

Le projet intitulé « Transformation numérique pour améliorer la facilitation du commerce » sera mis en œuvre par l'ICCIA. Le projet vise à créer une vision parmi les chambres de l'OCI et à définir un programme de transformation numérique afin d'établir un plan stratégique pour guider les chambres dans leur contribution au développement du secteur privé. Un atelier sera organisé sur la transformation numérique pour améliorer la facilitation du commerce.

Le second projet, intitulé « Améliorer le système de contrôle des importations et des exportations de produits alimentaires », sera mis en œuvre par les Maldives dans le cadre d'un partenariat avec la Turquie et la Malaisie. Le projet vise à harmoniser l'infrastructure de la qualité des aliments avec les systèmes internationaux et à accroître la capacité humaine connexe afin d'améliorer le commerce avec d'autres pays. À cet égard, une visite d'étude en Turquie sera organisée afin d'obtenir des informations sur le mécanisme de contrôle de la sécurité alimentaire, ainsi qu'un programme de formation sur l'harmonisation du système de contrôle des importations et des exportations alimentaires avec les normes internationales.

Le troisième projet intitulé « Gestion efficace des frontières par le biais d'un poste frontalier unique (OSBP) » sera mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec le Tchad, l'Égypte et la Tunisie. Le projet vise à encourager la coopération entre les pays partenaires et à renforcer l'intégration commerciale en simplifiant les procédures commerciales, en améliorant la capacité des administrations douanières et des systèmes intégrés dans l'OCI. Une visite d'étude sera organisée en Tunisie pour transférer les connaissances de l'expérience sur la gestion efficace du (OSBP) ainsi qu'un programme de formation sur la gestion efficace du OSBP.

En outre, l'INMPI mettra en œuvre le projet intitulé « Formation de la Fondation Halal OCI/INMPI pour la région Afrique » en 2021. Ce projet vise à former des experts compétents dans le domaine du marché Halal, des normes OCI/INMPI et de la certification Halal, de l'adoption et de la mise en œuvre des normes et de l'utilisation des normes OCI/INMPI en matière d'aliments Halal.

La Turquie mettra également en œuvre un projet sur le « Développer le capital humain dans les pays de l'OCI pour l'audition technique halal basée sur le système de certification halal SMIIC et l'infrastructure de qualité halal ». Ce projet sera mis en œuvre avec les pays partenaires, à savoir le Pakistan, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Nigeria, en vue de mettre en place un système de certification harmonisé grâce à l'utilisation généralisée de l'approche de

certification halal SMIIC, d'éviter les coûts de certification élevés et les retards dans le commerce des biens et services halal, et de transformer le rôle de la certification halal, qui n'est plus un obstacle technique, en un facilitateur de commerce.

COMCEC COVID Response

Dans le cadre du COMCEC COVID Response, 2 projets commerciaux ont été sélectionnés lors du 1er appel à propositions de projets pour être mis en œuvre par le Liban et la Palestine.

Le projet de partage d'expertise du Liban intitulé « Transformation numérique du ministère de l'économie et du commerce du Liban » vise à accroître la capacité institutionnelle du ministère concerné en matière de simplification et d'automatisation des procédures commerciales par le biais des meilleures pratiques. À cet égard, une visite d'étude sera effectuée auprès des institutions concernées en Turquie afin de transférer le savoir-faire et les meilleures pratiques de la Turquie en ce qui concerne l'automatisation des procédures administratives dans le commerce.

La Palestine mettra en œuvre un projet de subvention directe intitulé « Modernisation de l'infrastructure électronique du ministère de l'Économie nationale » afin de continuer à fournir des services locaux au public à tout moment et sans délai pendant la pandémie en équipant les sous-directions du ministère de l'économie nationale du matériel nécessaire. Grâce à l'acquisition des équipements de haute qualité nécessaires, les sous-directions du ministère seront en mesure de fournir tous les services sans avoir à envoyer de documents au siège.

3. Le projet de référence du COMCEC sur le commerce : SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines de coopération les plus importants. En vue de developer le commerce entre les pays membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets pour atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI est basé sur trois accords, à savoir l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel (PRETAS), et les Règles d'Origine. La base juridique du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis de pays membres pour l'opérationnalisation du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Turquie, le Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Afin de rendre opérationnel le SPC-OCI, les États Membres participant devront satisfaire deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC.

Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une bonne exécution du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires. Après l'accomplissement de ces mesures, le Système deviendrait complètement opérationnel.

Dans ce cadre, une réunion consultative pour discuter des questions relatives à la mise en œuvre du SPC-OCI a été tenue virtuellement le 27 octobre 2020 avec la participation des États participants qui ont ratifié les accords SPC-OCI et soumis leurs listes de concessions. L'état actuel du système en termes d'achèvement des mesures nécessaires à prendre pour sa

mise en œuvre a été discuté et une feuille de route future a été identifiée par les États participants.

Conformément à la feuille de route susmentionnée, à la demande des Etats participants, une réunion spéciale de formation sur le Système de Préférences Commerciales entre l'Organisation des Pays Islamiques (SPC-OCI) a été tenue dans un format virtuel uniquement le 12 avril 2021. Trente-cinq (35) représentants de l'Iran, de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite, de la Turquie, du Qatar, du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et du Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) ont participé à la réunion.

La 36 ème réunion du COMCEC a salué la soumission des listes de concessions mises à jour au Secrétariat du CNC par la Turquie, la Malaisie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie, la République islamique d'Iran et le Maroc. Lors de la réunion, l'Arabie Saoudite a également informé le Comité que le Conseil de Coopération du Golfe communiquera ses listes de concessions les plus récentes au Secrétariat du CNC dans les meilleurs délais au nom de ses six pays membres : Bahreïn, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar et Oman.

Furthermore the 36th of the COMCEC Meeting welcomed the offer of the Republic of Turkey, as the chair of the 1st and 2nd round of the Trade Negotiating Committee (TNC), to convene a TNC Meeting in 2021 as soon as possible for discussing the issues pertaining the implementation of the System and setting a date for its effectuation.

Conformément à cette résolution, la réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) du SPC-OCI s'est tenue virtuellement les 1er et 2 juin avec la participation de onze pays membres (Bahreïn, Bangladesh, Iran, Jordanie, Malaisie, Maroc, Arabie Saoudite, Oman, Pakistan, Turquie et Emirats Arabes Unis). Au cours de la réunion, le Bureau de Coordination du COMCEC (CCO) a fait une présentation sur l'historique et les récents développements du SPC-OCI. Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), en tant que co-secrétariat du CNC, a également fait une présentation sur les impacts économiques potentiels du SPC-OCI sur les Etats participants concernés. Le CNC a pris des décisions importantes concernant la feuille de route pour la mise en œuvre du SPC-OCI avec la précieuse contribution des États participants. Le Comité a convenu du 1er juillet 2022 comme date limite pour l'entrée en vigueur du système et a demandé aux Etats membres concernés d'accélérer l'achèvement de leurs procédures internes et autres préparations jusqu'à cette date.